

COMPTE-RENDU du COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 28 mai 2015

En préalable à l'ouverture et à la tenue du CTR, une déclaration commune des organisations syndicales sur la situation de l'emploi notamment de catégorie B à la veille de la tenue de la CAP Nationale des agents de catégorie B, a été faite aux représentants de l'administration.

DECLARATION DES ELU-ES CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA CAPN B

« Tout d'abord la CGT Finances Publiques veut vous rappeler l'historique des vacances sur le corps des contrôleurs administratifs des finances publiques.

La situation déficitaire de ce corps date de plusieurs années et la CGT n'a eu de cesse d'alerter la Direction Générale sur la problématique des départs à la retraite et leur volumétrie.

Nous ne remonterons qu'à partir de 2013 pour ne pas alourdir la présentation. Cette année là, le mouvement a débuté avec 473 vacances d'emplois dans la filière Filière Fiscale lors du projet. Deux mois après le déficit s'élevait à 560 au mouvement définitif. Coté filière Gestion Publique, le nombre d'emplois non pourvus s'élevait à 556.

Au total 1 116 emplois n'étaient pas pourvus sur les 2 filières en 2013.

L'ensemble des capistes B des différentes organisations syndicales, conscients de la gravité de la situation ont demandé une audience auprès du directeur des ressources humaines de la DGFIP qui était déjà Monsieur PERRIN.

Ce dernier a reconnu une situation désastreuse nécessitant un recrutement conséquent pour ne pas se retrouver face à un déficit aussi lourd lors des années à venir.

Il fut alors décidé d'appeler l'ensemble des listes complémentaires des concours interne et externe.

Appel important mais qui ne réglait en aucun cas le problème, il ne s'agissait au total que de 165 collègues. La DG était donc arrivée à la conclusion qu'il fallait effectuer un fort recrutement sur la catégorie B au titre des concours 2014. Au final, ce dernier s'est élevé à 1 275 collègues en comprenant le CIS (Concours Interne Spécial), CIN (Concours Interne Normal) et concours externe.

Ce recrutement ne comblait que les postes vacants existants, sans prendre en compte les nouveaux départs à la retraite. On voit bien aujourd'hui que ce recrutement était largement insuffisant sachant que ce n'est qu'à partir de septembre 2015 que 1 000 collègues seront effectivement dans les services.

S'agissant de 2014, le déficit au projet des deux filières atteignait 1 248 vacances.

Au mouvement définitif, un sommet était atteint avec 1542 chaises vides. Les capistes B de 3 organisations syndicales dont la CGT Finances Publiques ont décidé de boycotter la CAPN de mutation pour obtenir l'appel des Listes Complémentaires, pour permettre à tous les collègues demandant un poste vacant de l'obtenir. Nous n'avons pas été entendus et aucune Liste Complémentaire n'a été appelée, et le recrutement au titre de 2015 fut même légèrement moindre qu'en 2014.

Pour 2015, le nombre d'emplois non pourvus ne cesse d'augmenter avec 1348 emplois non pourvus à la publication du projet. Ce nombre ne va cesser de croître au fur à mesure des travaux de la CAPN, avec la prise en compte de futurs départs à la retraite non comptabilisés ce jour.

Montreuil, le 4 juin 2015

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451
263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX
● dgfip@cgt.fr
● www.financespubliques.cgt.fr
● Tél. : 01.55.82.80.80

Nous vous rappelons aussi que le chiffre de 1348 vacances ne tient pas compte des pertes de temps partiels engendrées dès septembre par les collègues ne souhaitant plus travailler à temps complet.

La CGT Finances Publiques exige l'appel intégral des Listes Complémentaires (LC) pour le Concours interne normal (CIN) soit 152 collègues et pour l'externe soit 116 collègues. Enfin nous demandons une politique de recrutement ambitieuse qui permette d'ici 2 ans de pourvoir la totalité des emplois au TAGERFIP et de compenser des pertes de temps partiel.

En clair, il faut doubler les recrutements !

Ce sont les conditions de vie au travail des agents qui sont bafouées par ces actes de gestion irresponsables et cela à plusieurs titres :

1. En ne pourvoyant pas les emplois implantés, les tâches des agents présents s'en trouvent accrues
2. En refusant des mutations aux collègues, l'ambiance dans les services se détériore.

3. En impactant directement les missions : réduction des horaires, abandon de certaines tâches et missions, fermeture de sites, etc.

Et ces points sont loin d'être exhaustifs, mais illustrent bien la problématique inquiétante de l'emploi dans notre direction.

En réponse à cette déclaration, la DG s'est contentée de rappeler les contraintes budgétaires et a assuré qu'elle était prête à appeler les listes complémentaires. Par ailleurs, la DG a reconnu que les contraintes étaient encore plus fortes en termes d'emplois sur la catégorie B.

La DG a même évoqué un « surnombre » d'emplois dans la catégorie A, alors que le rapport d'activité 2014 fait apparaître une diminution des effectifs dans le contrôle fiscal. Sur ce point, la CGT a demandé une présentation de ce rapport en CTR, présentation qui ne doit pas être réservée seulement à la presse.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La CGT poursuit sa déclaration liminaire sur la situation générale à la DGFIP et sur les questions à l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau :

Réunis en congrès du 18 au 22 mai 2015, les délégués du congrès de la CGT-Finances Publiques ont fait un constat unanime :

LA DGFIP EST AUJOURD'HUI EN DANGER DE DISPARITION !

Les politiques d'austérité menées dans toute l'Union Européenne ont le même objectif : enrichir les plus riches pour faire payer toujours davantage la crise aux salariés, privés d'emplois et retraités.

En France, le gouvernement, avec le Pacte de Responsabilité a déjà dilapidé 40 milliards de fonds publics en mettant à mal les services publics.

Alors que les attaques se multiplient contre les services publics, des centaines de milliards d'euros échappent à l'impôt et grèvent les budgets. Alors que la DGFIP voit ses effectifs fondre, la fraude fiscale ne cesse d'augmenter !

NOUS LE SAVONS TOUS À LA DGFIP : DE L'ARGENT? IL Y EN A !

IL SUFFIT JUSTE D'AVOIR LA VOLONTÉ POLITIQUE DE LE RÉCUPÉRER.

Et c'est bien tout le contraire que ce gouvernement est en train de faire aujourd'hui en s'attellant au démantèlement de la DGFIP. Il l'a d'abord fait en mettant en place la démarche stratégique, puis la revue des missions. Dans cette même logique, il souhaite aujourd'hui fermer de très nombreux sites et services de notre administration.

POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES, C'EST NON !

NON À LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE !

NON À LA REVUE DES MISSIONS !

NON AU DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU !

Aujourd'hui, le gouvernement ajoute à ce tableau la réforme territoriale. La création des super régions, des métropoles, de groupements de communes toujours plus importants aboutit au recul du rôle de l'État et à l'affaiblissement des politiques publiques.

Pour nous, agents de la DGFIP, il y a un risque encore plus grand de voir nos statuts particuliers et nos règles de gestion disparaître. Le 7 mai dernier, le gouvernement a publié le décret instituant une « charte de la déconcentration » ; le ministre lors du CTM de ce mardi a indiqué qu'elle ne s'appliquerait pas à la DGFIP. Pour autant, vous annoncez de nombreux reculs sur les règles de gestion (ex : 1ère affectation catégorie C).

Pour la CGT, comment ne pas faire le lien avec les projets de « maisons de l'Etat » et de « maisons de services au public » ? Comment ne pas faire le lien avec les discussions en cours au niveau fonction publique sur les PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ? Le gouvernement veut instituer des corps interministériels, des statuts communs de corps, des cadres d'emplois trans-fonctions publiques et appliquer, en accompagnement des restructurations, la loi mobilité forcée.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit désormais pour la direction d'assumer ses projets :

- ▶ En matière de restructuration, vous ne pouvez plus ne

pas être transparent. Nous vous demandons donc la liste des projets de restructurations actés par le ministre. Non pour les accepter mais car aujourd'hui nous vous l'avons déjà dit, seuls les agents concernés ne sont pas au courant de vos choix

- ▶ En matière indemnitaire, nous vous rappelons notre opposition à la RIFSEEP, et notre demande de son abandon mais pour la CGT cette revendication n'est pas la seule. Nous vous demandons clairement d'ouvrir des négociations sur le régime indemnitaire des agents de la DGFIP pour tenir compte des évolutions des qualifications. Il s'agit bien de faire évoluer positivement.

- ▶ En matière d'emplois, nous souhaitons faire un point particulier avec vous sur la question du recrutement... Vous connaissez notre position sur la question. Au CTR d'avril, vous vous étiez engagé à faire un point plus précis à ce CT. Nous souhaitons donc avoir avec vous l'échange sur cette question et nos experts y contribueront.

Enfin, pour la CGT, si nous avons bien entendu l'annonce de M. Le Foll, sur la retenue à la source, nous n'avons pas compris les réponses des ministres lors du CTM de mardi... Ce gouvernement est-il pour ou contre la retenue à la source ? Si oui selon quelles modalités ? On ne saurait imaginer que la DGFIP soit en dehors de la réflexion. Pour la CGT, les choses sont claires : c'est non à la retenue à la source.. Et je vous remettrais pour qu'il soit annexé au PV notre tract fédéral sur cette question.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU

Après la lecture des déclarations liminaires, ce sont les points suivants qui ont été abordés avec l'administration :

1 – Extension à la DNEF et aux DIRCOFI de la possibilité de contrôler des sociétés non établies en France

Il s'agit de donner à la DGFIP plus de moyens pour contrôler les entreprises étrangères non établies en France qui relevaient jusqu'à présent de la compétence exclusive de la DRESG. L'extension de cette compétence aux DIRCOFI et à la DNEF vise le contrôle de la TVA exigible sur les opérations taxables réalisées en France par des entreprises étrangères notamment dans le secteur des ventes à distance.

Les représentants des personnels sont amenés à voter sur les projets de décret et d'arrêtés permettant cette évolution.

La CGT ne formule aucune opposition de principe mais s'interroge sur les moyens de mise en œuvre tant dans les moyens budgétaires qu'en termes d'effectifs de formation professionnelle mais aussi sur la question du recouvrement effectif de ces contrôles.

Par ailleurs ces textes ne visent que le contrôle de la TVA et ne règlent en aucune manière la question de fond du contrôle des établissements stables et des conséquences en matière d'impôt sur les sociétés d'activités réalisées par des sociétés étrangères sur le territoire français « en franchise d'impôt ». A combien le manque à gagner budgétaire justifiant cette évolution est-il estimé par la DG ?

La question du déroulement effectif des contrôles à l'étranger par des fonctionnaires français est également posée ainsi que celle des modalités d'information des différents acteurs de la chaîne du CF de la programmation au recouvrement.

Réponse de la DG

Ces textes vont renforcer les capacités de contrôle des structures DGFIP. Les DRFIP et DDFIP ne pourront bénéficier de compétence dérogatoire. Il s'agit d'un contrôle particulièrement technique dont il faut assurer la qualité avant la quantité. A la question du contrôle physique à l'étranger ce ne sera pas la modalité prioritaire. Il faut d'abord utiliser toutes les voies offertes par l'assistance administrative internationale.

Sur le recouvrement, le SIE de la DRESG conserve la compétence sur ces contrôles.

Vote :

Pour : CGT / SOLIDAIRES / CFDT / FO

2- Projet d'arrêté portant réorganisation des services de la DGFIP.

- La réorganisation de la sous-direction GF2

Le projet soumis au vote vise à regrouper au sein d'un même bureau à la DG GF2C l'ensemble de la mission concernant toutes les composantes de la Contribution Économique Territoriale CET tant sur les questions d'assiette que de recouvrement.

A terme, le bureau GF2A sera en charge de l'organisation et de l'animation de la gestion de l'assiette et du recouvrement amiable des impôts professionnels et GF2C de l'organisation et de l'animation de la gestion de l'assiette et du recouvrement amiable de la CET-IFER.

Reconnaissant la pertinence du principe de ce regroupement et la qualité de la fiche de travail relative au projet, les représentants CGT regrettent que la DG n'ait pas pris le soin de présenter cette réorganisation de mission aux impacts humains et immobiliers au CHS-CT comme le prévoit l'article 57 du décret du 28 juin 2011.

- La réorganisation de SPIB1 Stratégie Pilotage Contrôle de gestion

Il s'agit d'un changement stratégique majeur, qui pour la CGT conduit à mettre SPIB c'est à dire le budget au cœur de toutes les décisions. Les coûts sont plus importants que le service et les missions.

Pour la DG, la réponse est simple: « *Comment faire mieux que survivre si on ne s'organise pas ?* »

Le vote sur les réorganisations a été fait sur l'ensemble des propositions

Vote :

Contre : CGT/ Solidaires

Abstention : CFDT / FO

3 – Projet d'arrêtés modifiant la formation initiale des A B et techniciens géomètres

Il s'agit de valider les évolutions suivantes : l'une concernant la scolarité des personnes en situation de handicap et l'autre sur l'évaluation des connaissances acquises (remplaçant le contrôle des connaissances). Sont concernées également les conséquences suite à la constatation d'une fraude sur la neutralisation du dispositif de rattrapage. Concrètement le dispositif de rattrapage ne pourra pas s'appliquer en cas de fraude à une épreuve. Le DG précise par ailleurs que la fraude visée dans la fiche sera toujours une fraude avérée.

Pour les personnes en situation de handicap, la CGT demande à la DG d'avoir une vision moins restrictive que celle prévue dans le projet de texte et d'élargir les dispositions aux personnes en situation de handicap même temporaire et ne pas réserver ce dispositif aux travailleurs ayant la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ou aux personnes recrutées spécifiquement.

Par ailleurs un cycle de discussions sur la formation est demandé. Sur ce point la DG souhaite fixer prochainement la méthode pour cibler les thèmes. Un Groupe de Travail aura lieu le 10 juin prochain.

Vote :

Pour : CGT/SOLIDAIRES/CFDT

Abstention : FO

4 – Perspectives de mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP à compter de septembre 2015.

Suite à la conférence sociale de juillet 2014, le Président de la République a fixé des objectifs d'accueil en matière d'apprentissage dans la Fonction Publique : 4 000 en septembre 2015 et 6 000 en septembre 2016. Cet objectif trouve sa déclinaison au Ministère Économique et Financier et à la DGFIP qui se doit d'accueillir 200 apprentis en septembre 2015 dont 27 en situation de handicap et 301 en 2016 dont 43 en situation de handicap.

Cette annonce relève pour le moins de l'impréparation voire de l'irresponsabilité. Plus de questions que de réponses.

La DG apporte la précision suivante : le financement de ces emplois sera total pour 2015 mais sera pour moitié en 2016. En l'occurrence, la DG répète à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas d'un mode de recrutement mais bien d'une formation.

L'ensemble des représentants des personnels s'interrogent sur la mise en œuvre de ce dispositif notamment en termes de statuts (l'apprentissage est un

contrat de droit privé), de rémunération, de diplômes concernés. Le rôle et la désignation du maître d'apprentissage suscite également réserves et interrogations.

L'aspect relatif aux personnes en situation de handicap est également insuffisamment explicité et relève une fois de plus de l'affichage plus que d'une réelle volonté d'intégration de cette catégorie de population.

La CGT le réaffirme : « *La réponse aux besoins n'est pas l'apprentissage mais l'emploi statutaire* ».

STRUCTURES	Nombre d'apprentis	Dont en situation de handicap
Services centraux	5	1
Services informatiques		
Services centraux	10	1
DISI	42	5
Services à compétence nationale		
ENFIP	3	
DRESG	2	
SNDC	5	1
Cap Numérique	5	1
SRE	2	
Délégations		
Centre Auvergne Antilles Guyane	9	1
Est	13	2
Île-de-France	22	3
Nord	16	2
Ouest	15	2
Rhône Alpes Bourgogne	15	2
Sud Est Réunion Mayotte	13	2
Sud Ouest	11	2
Sud Pyrénées	12	2
TOTAL	200	27

5 – Questions diverses

Sur les paieries régionales dans le cadre de la réforme territoriale : la DG annonce le regroupement pour 2016 et un débat lors du CTR du mois de Juillet.

ZUS : 2 000 dossiers ont été traités la moitié reste aujourd'hui en attente...

Restructurations en Loire Atlantique : la question des restructurations 2015 SIP SIE PCE PCRP sur NANTES et des conséquences en termes de règles de gestion des personnels a été posée par l'ensemble des organisations

syndicales. La DG s'est voulue rassurante. La CGT rappelle sa revendication de la création d'une RAN Sud Loire, plus favorable aux agents qu'une RAN Nantes. Pour plus d'infos sur la situation locale, en lien : le 4 pages d'analyse de la section CGT Finances Publiques 44

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?article1625>

Et les compte-rendus des comités techniques locaux d'avril mai et juin 2015.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?article1677>

Prochaine réunion du CTR le 7 juillet 2015